



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

Décision n° 2023 355

*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE

LE SOUFFLE DES MUSES - CONTRAT DE PRESTATIONS ARTISTIQUES AVEC LA
SARL MUTT PROD - SIGNATURE D'UN AVENANT N°1

Vu la décision N° 2022_711 en date du 14 novembre 2022, par la quelle le Président a autorisé la signature d'un contrat de prestations artistiques avec la S.A.R.L. MUTT PROD, ayant son siège social à Longny-au-Perche (62190), 6 Les Haies Mallet ayant pour objet une résidence de création artistique de « street art » qui se déroulera en trois phases du 4 décembre 2022 au 31 mai 2023, et ce pour un montant de 22 155 toutes taxes comprises,

Considérant que cette prestation s'inscrit dans l'opération « Le Souffle Des Muses » qui est menée en partenariat avec Le Louvre

Considérant que le Louvre a pour des raisons internes, souhaité décaler la mise en œuvre de cette opération de partenariat et de porter la date de fin du contrat au 31 octobre 2023,

Considérant qu'il y a lieu de signer un avenant n°1 au contrat,

Le Président,

DECIDE de signer un avenant n°1 au contrat de prestations artistiques avec la S.A.R.L. MUTT PROD, ayant son siège social à Longny-au-Perche (62190), 6 Les Haies Mallet ayant pour objet de décaler la date de fin de contrat au 31 octobre 2023.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **. 3.0. MAI 2023**

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **3 0 MAI 2023**

Et de la publication le : **3 0 MAI 2023**

Par délégation du Président
Vice-président délégué,



Par délégation du Président
Vice-président délégué,

